



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 mars 2024**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **40**  
Nombre de représentés : **8**  
Nombre d'absents : **16**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT CINQ MARS** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_030\_CC\_15**  
**Choix du mode de gestion : services de**  
**mobilité et de transport urbain de**  
**voyageurs**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE

Nombre de votants : 48

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
19 mars 2024

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
01/04/2024

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Irchad OMARJEE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Julius METANIRE procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Henry HIPPOLYTE procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024

### **AFFAIRE N°2024 030 CC 15 : CHOIX DU MODE DE GESTION : SERVICES DE MOBILITÉ ET DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS**

#### **Le Président de séance expose :**

Les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté de choix du mode de gestion découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales peuvent alors décider :

- Soit de gérer directement le service, ce qui supposera la création d'une régie ou la création d'une Société Publique Locale (SPL) ;
- Soit d'en confier la gestion à un tiers, après mise en concurrence, par le biais d'une délégation de service public (de type concession ou affermage) ;
- Soit d'en confier la gestion à un tiers, après mise en concurrence, dans le cadre d'un marché public ou accord cadre.

L'exploitation du réseau de transport urbain est réalisée par un groupement dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). La DSP en cours prend fin au 30 septembre 2024. Les procédures de renouvellement d'une DSP de ce type s'étendent sur un an au minimum. Nous sommes donc dans un délai très contraint pour le renouvellement de notre mode de gestion du service public de transport urbain.

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) accompagne le Territoire de l'Ouest dans le choix du mode de gestion et a fait une analyse du réseau de transport urbain et des différents modes de gestion, permettant ainsi d'identifier, au regard des caractéristiques du réseau, les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion.

#### **Phase 1 : Bilan du réseau et audit de la DSP actuelle :**

L'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) est le Territoire de l'Ouest. Le groupement est GME Trans'Ouest avec pour mandataire la SEMTO.

L'offre sur le territoire du TCO se compose comme suit ;

- De 61 lignes régulières ;
  - 14 lignes régulières sur les communes du Port et de la Possession ;
  - 28 lignes régulières sur la commune de Saint-Paul ;
  - 6 lignes régulières sur la commune de Trois-Bassins ;
  - 13 lignes régulières sur la commune de Saint-Leu.
- D'un service accessible aux personnes en situation de handicap, en transport à la demande, Kar'Ouest Mouv ;
- D'un service vélo, Mobi'Ouest.



## Phase 2 : Quel choix de mode de gestion ?

Le choix du prochain mode de gestion par le Territoire de l'Ouest devra prendre en considération et en priorité :

- Les enjeux d'amélioration de la qualité de service et de prise en compte des objectifs de transition énergétique,
- Un faible niveau de recettes commerciales (<15% du coût des contrats de transports),
- Des contraintes budgétaires très fortes pour le Territoire de l'Ouest, associées à un fort besoin de renouvellement du parc de véhicules,
- La sécurisation du régime fiscal et l'enjeu de récupération de la TVA (environ 1 M€),
- Les enjeux issus du Plan de mobilité,
- Des délais de renouvellement du contrat très contraints.

A l'issue d'une analyse multicritères des différentes modes de gestion, trois principaux scénarios sont envisageables pour le Territoire de l'Ouest :

### **Scénario 1 : Maintien du schéma contractuel actuel**

- Lignes régulières + transport à la demande + services mobilités en DSP ;
- Inscription et appui à l'exploitation du transport scolaire par le délégataire.

### **Scénario 2 : Gestion directe via une SPL**

- Lignes régulières + transport à la demande + services mobilité par la SPL ;
- Inscription et appui à l'exploitation du transport scolaire par la SPL.

Dans ces deux scénarios, l'exploitation du transport scolaire est réalisée dans le cadre de marchés publics et suivie par la Directions Mobilité et Transport du TCO.

### **Scénario 3 : DSP globale (contrat unique)**

- Lignes régulières + transport à la demande + services mobilités en DSP ;
- Transports scolaires (organisation et exploitation).

## **Mode de gestions et caractéristiques des prestations :**

Compte tenu des avantages/inconvénients des 3 scénarii présentés dans le rapport annexé, le scénario 1 de reconduction du schéma contractuel actuel apparaît le plus adapté. Les orientations prises pour cette nouvelle DSP sont ainsi définies :

- Un contrat de délégation de service public ayant pour objet l'exploitation de tous les services de transports (lignes régulières, transport à la demande et services de mobilité : location vélos, ...), hors transports scolaires qui seront gérés par voie de marchés publics, le délégataire ayant un rôle d'expertise et d'appui dans ce cadre ;
- Une durée de 5 à 7 ans ;
- Un objectif de verdissement du parc de véhicules ;
- Une recherche d'efficience du réseau de transport ;
- Un portage partiel des investissements pour les véhicules par le délégataire ;
- Un objectif prioritaire de maîtrise budgétaire ;
- La possibilité de prévoir des options.

VU les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 Code général des Collectivités Territoriales et l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport ci-annexé.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 07 mars 2024 a émis un avis favorable sur le scénario numéro 1.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/03/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 06/03/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20240405-2024\_030\_CC\_15-DE



**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**APPROUVER le principe:**

- **d'une gestion par voie de délégation de service pour l'exploitation et la gestion des lignes régulières, des services de transport à la demande et des services mobilités ;**
- **d'une gestion des inscriptions et un appui à l'exploitation du transport scolaire par voie de délégation.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président